

## **Compte rendu de la séance du mercredi 23 mai 2018**

Secrétaire(s) de la séance:

Françoise LE GALLIC

### **Ordre du jour:**

- Adoption du dernier compte rendu
- Décisions modificatives budget commune et multiservices
- Subventions associations
- Protection des données : désignation d'un délégué et délibération
- Adhésion à l'association des maires ruraux du Lot
- Commission de travail PLUI : mise en place
- Point logement paradou (voir document joint)
- Point sur les dernières réunions
- Questions diverses

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil.

### **Délibérations du conseil:**

**Adhésion au service RGPD du centre de gestion et nomination d'un délégué à la DPD ( DE 2018 13)**

#### **EXPOSE PREALABLE**

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données p e r s o n n e l l e s ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration du CDG 46.

## LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46

## DECISION

*L'assemblée délibérante*, après en avoir délibéré à l'unanimité

## DECIDE

- **d'autoriser le *maire* à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**
- **d'autoriser le *maire* à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le *maire* à prévoir les crédits au budget**

### Vote de crédits supplémentaires - multiserv cenevieres ( DE 2018 14)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	7333.37	
002	Résultat de fonctionnement reporté		7333.37
<b>TOTAL :</b>		<b>7333.37</b>	<b>7333.37</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2132	Immeubles de rapport	7333.37	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		7333.37
<b>TOTAL :</b>		<b>7333.37</b>	<b>7333.37</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>14666.74</b>	<b>14666.74</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - cenevieres ( DE 2018 15)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
022	Dépenses imprévues	-3100.00	
65888	Autres	3100.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2135 - 143	Installations générales, agencements	1200.00	
020	Dépenses imprévues	-1200.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENEVIÈRES, les jour, mois et an que dessus.

Subvention pompiers ( DE 2018 16)

Monsieur le Maire fait le point sur la demande faite par l'amicale des pompiers de Limogne en Quercy en matières de subvention, après avoir examiné cette demande il propose d'attribuer la somme de 200 euros.

Après discussion le Conseil approuve à l'unanimité la somme allouée à l'Amicale des pompiers de Limogne en Quercy.

Adhésion à l'association des maires ruraux du Lot ( DE 2018 17)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association des maires ruraux du Lot concernant la demande d'adhésion pour 2018.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association pour l'année 2018, pour une cotisation de 100 euros.

#### Commission PLUI ( DE 2018 18)

Le maire suggère la création d'une commission pour la mise en place du PLUI, à laquelle les membres du conseil municipal sont invités de par leur mandat, ainsi que les habitants du village afin que tous les hameaux soient représentés (Cornus, Mas de Labat - Les Ygots, Mas de Bassoul - Roquecave - Rastouillet - Saint Clair, et le bourg).

Un affichage sera réalisé pour informer les habitants de cette invitation à participer à la commission. Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette commission, le conseil municipal choisira les représentants parmi les habitants qui se seront proposés.

Une des missions de la commission sera de recenser le bâti existant pouvant être transformé en habitation.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

#### Logement Paradou

Le maire a reçu les conseillers du département et de Quercy Energie au sujet du projet de rénovation du logement du Paradou.

L'obtention de subventions est possible sous réserve du respect de certaines contraintes.

La première étant au niveau du classement énergétique après travaux, grâce à l'isolation et au système de chauffage envisagé. A ce titre un poêle à granulés est proposé.

La seconde étant le respect d'un loyer plafonné : 318€ / mois pour le logement seul, hors activité café - brasserie (subvention Palulos 3000€ maximum)

Le conseil approuve les plans réalisés.

Les travaux envisagés sont donc:

- Ouverture du mur entre la cuisine et le séjour
- Isolation complète du logement
- Rénovation de l'installation électrique
- Remplacement du vélux
- Installation d'une cuisine basique.
- Rénovation de la salle de bain et du WC
- Installation d'un poêle à granulés
- Chauffage d'appoint électrique
- Remplacement des portes entrée et grenier

Des devis vont être demandés à différents artisans.

La question des délais est abordée, sachant que les travaux ne sont pas possibles l'été, pour ne pas nuire à l'activité du Paradou. Il serait souhaitable de démarrer dès fin septembre 2018.

### **Points sur les dernières réunions :**

#### **- CCPLL (Jean Pierre Moles)**

Le second vote pour l'adhésion au syndicat de la voie verte a été réalisé à bulletin secret. Le résultat est de 14 voies pour et 14 voies contre. Le CCPLL est donc contre.

Le budget a été présenté.

#### **- Commission tourisme (Marie Hélène Flaujac)**

Concernant la réalisation des fiches circuits de randonnée, on attend toujours le retour de Berganty et Esclauzels. Les différents courriers pour faire avancer le dossier sont restés sans réponse. La personne s'occupant de ce dossier à la CCPLL, Karl, n'a pas le temps de traiter ce sujet.

L'entretien des chemins est assuré par l'entreprise Quercy Contact. Après devis réalisé sur place, celui ci doit être envoyé à la CCPLL pour acceptation.

#### **- Commission culture (Marie Eliane Cagnac)**

Les conditions d'obtention de subvention pour les manifestations culturelles de type concerts ont été modifiées. Le comité des fêtes de Cénevières pourra donc prétendre à une subvention pour la soirée de concerts prévue cette année.

#### **- Sivu (Jean Pierre Moles et Valérie Lescure)**

La réfection de la chaufferie de l'EHPAD est remise à l'ordre du jour.

Le président Jacques Mercadier, ainsi que la secrétaire Stéphanie Cazadiou, ont démissionné. Ils sont remplacés par Mr Teullier et la secrétaire de mairie de Vidailiac.

#### **- Questions diverses**

- Réfection du plafond de l'épicerie : devis de Mr Issaly 864€

- Climatisation épicerie:

devis de Mr Brugidou 2832€

devis de Mr Gentou 4184.40€

Les devis de Mr Issaly et de Mr Brugidou sont retenus et validés à l'unanimité par les membres du conseil.

- Françoise Le Gallic propose de commander des nouveaux écussons porte-drapeaux, car ceux ci sont en mauvais état. Approbation du conseil municipal.

- Parcours d'Art Contemporain

Un projet d'oeuvre d'art sur le Girou a été déposé. Celui-ci consiste en un pédalo avec miroir, qui serait sur le Girou et pourrait se déplacer du lavoir à la vanne. Plusieurs membres du conseil soulèvent le fait qu'il n'y a pas assez d'eau en été pour permettre à un pédalo de circuler à cet emplacement. De plus des travaux sont prévus au lavoir et pourraient avoir lieu à la même période.

Le conseil refuse le projet (1 pour, 7 contre, 3 abstentions).

- Valérie Lescure propose d'installer un panneau pour indiquer le Girou car il n'y a plus aucune indication du nom du cours d'eau.
- Suite à l'arrêt maladie de Joël Lescure, une journée citoyenne est prévue samedi 2 juin afin d'entretenir les espaces verts de la commune en son absence.

Fin de séance à 22h45